

Conseil municipal du 18 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 MARS 2024 A 20 H

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine – Mme DAVOUST Maud - Mr DÉSIRÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mr LARCHER Anthony – Mr MASSOT Robert -- Mr MORIN Alex - Mr PICHARD Alexandre - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mme JUPIN Laurence - Mr LEHAY Jérémy - Mr LOURENCO David -

Conseillers municipaux absents : Mr PLARD Jérôme

Mr GOHIER Philippe est nommé secrétaire de séance.

Mr LOURENCO David a donné un pouvoir à Mme CHARLOT Jeannine

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage du compte rendu : 24 mars 2025

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 10 présents, soit 11 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU) remplace le Compte Administratif (CA)
- Affectation des résultats 2024
- Etat récapitulatif annuels des indemnités des élus
- Vote du Budget Primitif 2025
- Questions diverses

CM2025031801 Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2024 – Budget Principal et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sous la présidence de Mr GOHIER Philippe, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Exercice 2024	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
Dépenses de l'exercice	312 036,92 €	
Recettes de l'exercice		563 586,71 €
Résultat de l'exercice (excédent)		251 549,79 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	318 007,21 €	
Résultat de clôture (déficit) sans RAR	66 457,42 €	
Restes à réaliser au 31/12/2024	64 666,65 €	0,00 €
Déficit de la section Investissement	131 124,07 €	
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	602 951,66 €	
Recettes de l'exercice		819 503,02 €
Résultat de l'exercice (excédent)		216 551,36 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		1 181 484,67 €
Résultat de clôture (excédent)		1 398 036,03 €

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,
- Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2024 du - « Budget Principal »
- Décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2025	131 124,07 €
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté - Exercice	2025	66 457,42 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté - Exercice	2025	1 266 911,96 €

CM2025031802 Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2024 – Budget Ateliers Artisanaux et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sous la présidence de Mr GOHIER Philippe, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Exercice 2024	DEPENSES	RECETTES
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	2 376,62	
Recettes de l'exercice		2 263,64 €
Résultat de l'exercice (déficit)	112,98 €	
Résultat antérieur reporté (déficit)	2 263,64 €	
Résultat de clôture (déficit) sans RAR	2 376,62 €	
Restes à réaliser au 31/12/2024	0,00	0,00 €
Déficit de la section Investissement	2 376,62 €	
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	493,34 €	
Recettes de l'exercice		2 843,66 €
Résultat de l'exercice (excédent)		2 350,32 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		29 878,34 €
Résultat de clôture (excédent)		32 228,66 €

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Conseil municipal du 18 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,
- Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2024 du - « Budget Ateliers Artisanaux »
- Décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2025	2 376,62 €
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté - Exercice	2025	2 376,62 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté - Exercice	2025	29 852,04 €

CM2025031803 Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2024 – Budget Lotissement Le Coudray et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sous la présidence de Mr GOHIER Philippe, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Conseil municipal du 18 mars 2024

Exercice 2024	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
Dépenses de l'exercice	8 299,61 €	
Recettes de l'exercice		8 301,03 €
Résultat de l'exercice (excédent)		1,42 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		0,00 €
Résultat de clôture (excédent) sans RAR		1,42 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	0,00	0,00 €
Excédent de la section Investissement		1,42 €
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	8 301,03 €	
Recettes de l'exercice		8 299,61 €
Résultat de l'exercice (déficit)	1,42 €	
Résultat antérieur reporté (excédent)		0,00 €
Résultat de clôture (excédent)	1,42 €	

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,
- Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2024 du - « Budget Lotissement du Coudray »
- Décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté - Exercice	2025	1,42 €
Compte 002 - Déficit de fonctionnement reporté - Exercice	2025	1,42 €

CM2025031804 Tableau des Indemnités d'Elus pour l'année 2024

L'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit chaque année la production d'un état faisant mention :

De l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, de manière nominative dont bénéficient les élus siégeant au conseil.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers.

Pour la commune de Torcé Viviers en Charnie, l'état annuel des indemnités 2024 versées aux élus s'établit ainsi :

2025-25

Conseil municipal du 18 mars 2024

TORCE VIVIERS EN CHARNIE Année 2024

Communes	Nom et Prénoms Elus	Fonctions	Montants Brut des indemnités
COMMUNE DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	BLANCHARD Joëlle	Maire	19 237,
COMMUNE DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	GOHIER Philippe	Adjoint au maire	4 636,
COMMUNE DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	LARCHER Anthony	Adjoint au maire	4 636,
COMMUNE DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	MORIN Alex	Adjoint au maire	4 636,
			33 147

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND acte des éléments figurant au tableau ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CM2025031805 BUDGET PRIMITIF 2025 : Budget Principal – Budget Ateliers Artisanaux – Lotissement Le Coudray

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET	SECTION	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	4 880,00	32 695,04
		€	€
ATELIERS ARTISANAUX TORCE	INVESTISSEMENT	4 876,62	4 876,62
		€	€
		9 756,62	37 571,66
		€	€
	FONCTIONNEMENT	1 122 391,00	2 036 340,96
		€	€
BUDGET PRINCIPAL TORCE-VIVIERS-CHARNIE	INVESTISSEMENT	761 758,07	761 758,07
		€	€
		1 884 149,07	2 798 099,03
		€	€
	FONCTIONNEMENT	8 301,03	8 299,61
		€	€
LOTISSEMENT DU COUDRAY	INVESTISSEMENT	8 299,61	8 301,03
		€	€
		16 600,64	16 600,64
		€	€
	TOTAL	1 910 506,33	2 852 271,33
		€	€

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu la présentation du projet de budget primitif budget principal et ses budgets annexes 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont les suivantes :

Votants : 11

Conseil municipal du 18 mars 2024

- APPROUVE le budget primitif 2025 selon le tableau consolidé qui dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Liste des délibérations

<u>CM2025031801</u>	Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU) – Exercice 2024 – Budget Principal et Affectation des résultats	225-046 225-047
<u>CM2025031802</u>	Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU) – Exercice 2024 – Budget Ateliers Artisanaux et Affectation des résultats	225-047 225-048
<u>CM2025031803</u>	Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU) – Exercice 2024 – Budget Lotissement Le Coudray et Affectation des résultats	225-048 225-049
<u>CM2025031804</u>	Tableau des Indemnités d'Elus pour l'année 2024	225-049 225-050
<u>CM2025031805</u>	Budget Primitif 2024 : Budget Principal – Budget Ateliers Artisanaux – Lotissement Le Coudray	225-050 225-051

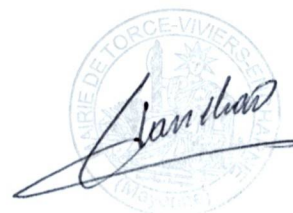
La séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé le registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Philippe GOHIER



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

